



Point d'information Covid Réunion DRDDI974 du 07/09/2020



Cette réunion est organisée suite à la parution de la note DR du vendredi 04/09 et de la circulaire du 1er/09. Selon l'évolution de l'épidémie et des publications, des ajustements sont à prévoir.

L'île de la Réunion a été classée en zone rouge dimanche 06/09, ce qui ne va pas impacter les décisions retenues pour le fonctionnement de l'administration des douanes.

Point au 03/09/20 à la Réunion :

Un point hebdomadaire est fait, avec remontée statistique des données de la journée du jeudi.

1 agent de retour de Mayotte placé d'office en quatorzaine ;

- 18 agents en télétravail dont 6 agents vulnérables ;
- 3 agents en ASA vulnérabilité (2 Co et 1 Su)



Les masques :

- Port du masque obligatoire dans tous les locaux administratifs, sauf exceptions (1 agent par bureau ; dispense médicale au port du masque) ;
- Port du masque toute la journée, avec possibilité d'aménagement de pause pour « respirer », dans le respect des règles de distanciation et maintien des gestes barrières ;
- attention attirée sur les moments de relâchement (pause méridienne, prise et fin de service)

Quantités de masques :

Le DR a assuré que les stocks sont suffisants pour protéger tous les agents en septembre, voire même au tout début d'octobre. Les masques ont été fournis par la préfecture (dotation nationale)

Une commande supplémentaire a été passée auprès de la DG pour couvrir une période de 2 à 3 mois par sécurité.

Choix des masques :

Le DR a précisé que les agents ont la possibilité de choisir le type de masque _ chirurgical ou tissu grand public_ qui leur convient le mieux.

Le télétravail :

Le télétravail est maintenu, aussi bien celui mis en place par convention étendue que celui mis en place par autorisation Covid. Tous ces agents sont dotés d'un portable ; une nouvelle commande de 5 ordinateurs a été faite pour la Réunion afin de disposer d'une réserve.

Les agents vulnérables peuvent bénéficier jusqu'à 5 jours de télétravail si toutes leurs tâches assignées sont télétravaillables ;

Agents vulnérables :

- La doctrine de l'administration évolue : les agents les plus vulnérables et les agents vulnérables sont identifiés par les médecins de prévention (et traitants) dès lors qu'ils souffrent de pathologies particulières identifiées par décret.

Les agents les plus vulnérables sont placés en télétravail si possible ; dans le cas contraire, ils sont placés en ASA vulnérabilité (sur avis médical)

Les autres agents peuvent se trouver en télétravail (si possible) ou en CA/RTT/CET ou CM s'ils ne veulent pas reprendre leur activité en présentiel.

3 agents (2 Co et 1 SU) sont concernés localement par cette évolution et doivent se manifester auprès de leur hiérarchie. Une situation est en voie de résolution. Une mise à disposition temporaire peut être envisagée sous réserve que l'agent se manifeste.

- La situation des agents qui vivent avec des personnes vulnérables évolue avec suppression des ASA, ouverture possible au télétravail et aménagement du poste de travail.

Les gardes d'enfant :

Ce type d'ASA spécial Covid est menacé. Elles sont toujours octroyées, mais uniquement sur présentation d'une attestation de l'école/crèche et dans la mesure où aucune autre solution de garde n'est possible. Les arbitrages sont encore en cours au niveau ministériel. Le dispositif risque d'évoluer.

Les contrôles :

Les contrôles ont repris, y compris ceux en entreprise. Un rappel sur l'utilisation des véhicules sera fait avec dotation de lingettes désinfectantes dans chaque véhicule de service.

Les formations :

Localement, les séances de TPCI sont suspendues. Par contre, celles de TIR sont maintenues avec port du masque et respect des gestes barrières.

Recherche de lieux d'exercice en milieu ouvert sur la commune du Port.

Les instances de dialogue social :

Elles sont maintenues en présentiel avec port du masque obligatoire et respect des gestes barrières.

Une note DR devrait paraître aujourd'hui avec notices de rappel des :

- gestes barrières
- consignes d'usage de la climatisation
- consignes d'aération des locaux et véhicules

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants **FO**.

